

Au fait, mes collègues savent que depuis ce temps, soit depuis que cette loi a été adoptée par la Chambre, nous avons signé des accords avec deux provinces, notamment le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, et que nous sommes à négocier avec la province de Québec, la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince-Édouard et Terre-Neuve pour la mise sur pied de programmes d'aménagement régionaux d'une portée considérable.

L'administration de la loi ARDA n'est pas très facile, parce qu'elle se fait en vertu d'accords entre les provinces et le gouvernement canadien. Chacune des provinces a la liberté de s'engager dans certains genres de programmes, et le gouvernement fédéral n'a pas l'initiative de leur proposer le programme qu'elles doivent entreprendre et développer, si bien que, dans certaines provinces, on a mis l'accent sur certains aspects des accords ARDA plutôt que sur d'autres.

Au fait, on a mis en application, avec beaucoup de succès dans la plupart des cas, et quelquefois en se heurtant à certaines difficultés administratives, les programmes prévus par les accords signés avec les provinces, et il est malheureusement arrivé qu'on n'ait pas toujours été extrêmement satisfait du résultat. Cela ne me surprend guère, et je pense que la plupart des députés se rendront compte qu'une loi aussi complexe que celle de l'ARDA qui, en milieu rural, peut s'attaquer à la plupart des problèmes qui affligent le milieu, peut ne pas toujours être interprétée ou appliquée avec toute la vigueur qu'on voudrait.

Mais ce n'est pas parce que dans certains cas—je pense bien que quelques députés de cette Chambre, cet après-midi, me parleront d'un cas ou d'un autre—il y a eu des faiblesses administratives ou une mauvaise interprétation des accords, que l'on doit pour cela conclure que le programme n'a pas connu de succès. Bien au contraire, c'est le programme ARDA, voté à l'unanimité par les Chambres en 1961, alors que le ministre de l'Agriculture de l'époque était le député actuel de Qu'Appelle (M. Hamilton), qui a reçu le plus de louanges, parce qu'il est probablement le symbole d'une nouvelle conception des relations fédérales-provinciales où une province et le gouvernement fédéral sont des partenaires dans une entreprise qui touche une population bien déterminée, celle qui vit en milieu rural.

Je crois que dans l'ensemble, nous avons progressé; la loi a été amendée, comme vous le savez, l'an dernier. On y a ajouté la loi sur le fonds de développement économique et rural qui accordait 300 millions au ministère. On peut ainsi s'attaquer vraiment à la cause des problèmes en milieu rural.

Mais nous ne pouvons pas tout faire, et tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas une politique agricole nationale, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral et les provinces aidés des organismes agricoles ne se seront pas entendus sur un certain nombre d'objectifs à poursuivre dans le domaine agricole pour une période de cinq ou dix ans, la loi ARDA ne pourra pas remplir son rôle avec toute l'efficacité voulue, parce que nous ne pouvons intervenir, mais il y a tout de même un certain nombre de conditions qui doivent être remplies et elles ne dépendent pas de l'administration de l'ARDA.

Pour nous aider à poursuivre notre travail, les députés de cette Chambre se rappelleront que nous avons créé le Conseil canadien du développement rural. C'est un organisme assez exceptionnel, en ce sens qu'il bénéficie d'une liberté totale vis-à-vis le ministre ou le ministère, il a son budget, son secrétaire, et, bien que ses membres soient nommés par le ministre, ils agissent indépendamment, c'est-à-dire qu'ils se réunissent régulièrement; ils commentent, ils discutent, ils critiquent le travail de l'ARDA d'une façon positive, j'entends, mais ne sont pas liés par les décisions du ministre.

C'est là un organisme fédéral d'un nouveau type qui, je crois, remplit bien son rôle. Il sera bientôt appelé à assumer d'autres responsabilités puisqu'il a bien travaillé jusqu'à maintenant.

Certains députés voudront peut-être savoir ce qui se passe au sujet du programme d'aménagement proposé par le Bureau d'aménagement de l'est du Québec et qui a été remis au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral au mois de juillet 1966.

On se souviendra qu'en plusieurs occasions, au cours de l'année dernière et cette année, j'ai parlé de l'intérêt du gouvernement fédéral à la réalisation de ce projet d'aménagement qui me semble extrêmement important, et à Rivière-du-Loup, à Chandler ou encore à Rivière-au-Renard, le mois dernier, je me suis engagé au nom du gouvernement à la réalisation de ce projet. J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai reçu la semaine dernière une lettre du premier ministre intérimaire et ministre des Finances du Québec, M. Dozois, me disant qu'il voulait immédiatement procéder à la négociation concrète et précise d'un accord en vue de la mise en marche de ce programme d'aménagement.

C'est là une excellente nouvelle qui plaira certainement à tous les intéressés de la région pilote, parce qu'on attend avec impatience la réalisation de ce grand programme de développement.

• (3.30 p.m.)

En plus des forêts et de l'ARDA, j'ai aussi la responsabilité de l'Office canadien des pro-